

COMPTE RENDU SOMMAIRE CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 2018

Deux points ont été rajoutés à l'ordre du jour du Conseil Municipal en point 3 et 4 après vote de l'Assemblée :

Point 3 : Renouvellement d'un poste dans le cadre du dispositif CUI-CAE ou recrutement d'un agent contractuel dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité – service technique

Point 4 : Mise à disposition du projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme – Modification de la délibération n°8-2632 du 18 décembre 2017.

1- MISE AUX NORMES EN MATIERE DE SECURITE ET D'ACCESSIBILITE DE L'ECOLE PRIMAIRE – DEMANDE D'AIDE AUPRES DE L'ETAT

Rappel : la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées impose que tous les Etablissements Recevant du Public (ERP) soient accessibles à tous les usagers et ce quel que soit le type de handicap.

Par délibération du 13 juin 2016, l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) a été validé par le Conseil Municipal puis a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 17 janvier 2017.

Il a été décidé de réaliser les travaux de mise en accessibilité de l'école primaire sur 2018 (création de WC PMR, changement ou modification de menuiseries, mise en place de caillebotis, modification de seuils de portes...).

Il a été également envisagé de mettre en place un modulaire dans la cour de récréation pour la rentrée scolaire 2018 suite à l'augmentation des effectifs. Considérant que le terrain se situe en zone bleue du Plan de Prévention des risques d'inondation, le modulaire devra être placé au-dessus des plus hautes eaux connues. Une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite sera posée devant le préfabriqué.

Enfin, le SDIS 31 a visité l'école le 18 novembre 2016 et a émis un avis favorable à la poursuite d'exploitation avec des prescriptions. Il est nécessaire de réaliser quelques travaux pour se mettre en conformité (Modifications des issues de secours : mise en place de molettes ou barres anti-panique, changement des blocs de sécurité, installation alarme incendie)

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 80 000.00 € HT incluant une marge pour imprévus.

Le Conseil Municipal a décidé de solliciter l'aide financière de l'Etat dans le cadre de cette opération, au taux le plus haut (DETR, DSIL...).

2- CHANGEMENT DE NOM DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SAVE ET GARONNE ET COTEAUX DE CADOURS

Au cours de sa séance du 21 décembre 2017, le Conseil Communautaire s'est prononcé favorablement sur le changement de nom de la Communauté de communes Save Garonne et Coteaux de Cadours. L'assemblée a donné un avis favorable à la dénomination retenue : « Communauté de communes Hauts-Tolosans ».

3- RENOUELEMENT D'UN POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CUI-CAE ou RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL DANS LA CADRE D'UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE - SERVICE TECHNIQUE

Rappel : Il existe un poste de personnel technique dans le cadre des contrats aidés par l'Etat pour l'entretien des bâtiments et espaces publics (espaces verts, voirie) qui arrive à son terme le 25 janvier 2018. Nous avons saisi le pôle emploi pour un renouvellement de ce poste pour une durée de 12 mois.

Il a été décidé :

- soit de renouveler ce poste dans le cadre du dispositif « CUI-CAE » à compter du 26 janvier 2018 pour une durée de 12 mois sur la base de 30 heures hebdomadaires, dans la cas d'une réponse positive de Pôle Emploi. Sa rémunération sera fixée sur la base du SMIC horaire en vigueur.
- soit de recruter un agent contractuel dans le grade d'Adjoint Technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, dans le cas d'une réponse négative de Pôle Emploi. Ce contrat pendra effet du 26 janvier 2018 au 25 janvier 2019 pour une durée hebdomadaire de service de 30 heures. La rémunération sera basée sur l'Indice Brut du 1^{er} échelon du grade d'Adjoint Technique.

4- MISE A DISPOSITION DU PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME – MODIFICATION DE LA DELIBERATION 8-2632 DU 18 DECEMBRE 2017

Rappel : Délibération n°8-2632 prise en date du 18 décembre 2017 pour poursuivre la procédure de modification simplifiée du PLU en définissant les dates de mise à disposition du public du dossier pour avis.

Suite à une mauvaise réception du mail par la Dépêche du Midi, la publication de la mise à disposition du dossier n'a pas pu être effectuée dans le délai légal soit au moins 8 jours avant la date de mise à disposition au public. Il y a donc lieu de modifier les dates de mise à disposition du dossier du 19 février 2018 au 19 mars 2018 inclus au lieu du 15 janvier 2018 au 19 février 2018.

5- QUESTIONS DIVERSES

Demande d'emplacement d'un camion snack pour s'installer sur le parking à côté du kiosque du lundi au vendredi de 10h00 à 15h00. Il dispose d'un groupe électrogène.

Un Fonds LEADER a été accordé pour les vestiaires sportifs d'un montant de 80 000€.

Ondes, le 17 janvier 2018.

Le Maire,
André PAVAN

